bablement plus tôt, par Kawai et Kashiwara", en référant au "Reconstruction theorem" qu'il attribue à ces auteurs (en référant à p. 116 dans l'article des auteurs cités, dans le "Seminar on Micro-local Analysis" Guillemin, Annals of Math : Etudies, n° 93).

Cette appréciation du référée, qui est censé savoir de quoi il parle, est scandaleuse à deux titres, et montre qu'il est partie prenante d'une même escroquerie, en connivence avec (pour le moment) Kashiwara et Brylinski. Il serait déjà scandaleux, sur une simple **présomption**⁷⁸⁴(*) d'antériorité de résultats obtenus indépendamment (selon l'opinion même exprimée par le référée), d'admettre que l'auteur présumé postérieur (comme par hasard celui qui est inconnu...) ne soit pas cité du tout; de telles pratiques, de toute évidence, ouvrent la porte (et ont depuis longtemps ouvert la porte...) aux plus graves abus⁷⁸⁵(*). Mais il y a plus. Le "théorème

784(*) (4 juin) je fais même abstraction ici du fait que cette présomption n'était pas fondée. La lettre de Remmert (du 26.1.1981) transmettant la réponse du référée ne mentionne d'ailleurs pas la date du séminaire Guillemin (cité dans la lettre) et de l'exposé de Kashiwara. Je viens in extremis de relancer Mebkhout en Italie (par téléphone...) pour lui demander des précisions sur cette référence, et sa date. J'apprends que l'exposé de Kashiwara se place en 1978, quelques mois après que Mebkhout lui ait communiqué de Chap. III de sa thèse (en janvier 1978) - Monsieur Kashiwara n'a pas perdu son temps! Comme la soutenance de la thèse n'a eu lieu qu'en février 1979 (dû aux lenteurs de l'appareil représenté par la Commission des Thèses des Universités Parisiennes, tellement chère à J.L. Verdier...), cela pouvait donner un fondement plausible à la "présomption" d'antériorité du référée, en ce qui concerne le "Reconstruction Theorem" tout au moins. Mais si le référée (en plus d'être de bonne foi, ce qui, déjà, n'est visiblement pas le cas) avait fait son boulot consciencieusement, il aurait remarqué qu'il n'y a rien qui ressemble à une **démonstration** du "Reconstruction Theorem", dans l'exposé cité de Kashiwara.

Mebkhout est d'ailleurs revenu à la charge, dans une lettre du 25.3.1981 où il souligne 1°) que le théorème invoqué par le référée était "l'un des résultats les plus importants de sa thèse de doctorat" et qu'il avait communiqué ce résultat, avec sa démonstration, à Kashiwara (mais il oublie de dire **quand** - Zoghman n'en fait jamais d'autres!), et 2°) que ce théorème était "largement insuffi sant pour établir l'équivalence de catégories en question". R. Remmert n'a pas daigné répondre à cette lettre, provenant d'un plaignant sans nom et sans appuis.

Zoghman m'a précisé tantôt (je fi nirai par tout savoir, à force d'insister...) qu'il a pris connaissance de l'escroquerie de Kashiwara au séminaire Guillemin l'année d'après, en 1979, l'année de sa soutenance de thèse. C'est donc là sa toute première confrontation avec le genre de procédés en usage dans "la maffi a". Au moment du Colloque des Houches, en septembre cette même année, il savait donc déjà à quoi s'en tenir au sujet de la grande vedette Kashiwara. Mais comme sa philosophie et ses résultats étaient écrits noir sur blanc et publiés, démonstration et tout, il ne se serait pas imaginé qu'il pourrait jamais être question d'escamoter son oeuvre purement et simplement, une fois que son importance serait reconnue. Et le premier signe de la puissance de son approche est apparu justement au Colloque des Houches, à propos du théorème de Kashiwara-Kawai.

Bien sûr, en janvier 1978, Mebkhout (qui n'avait encore aucun raison alors de se méfi er) avait parlé à Kashiwara non seulement de ce qu'il appelait le "théorème de bidualité" (rebaptisé plus tard "reconstruction theorem" pour les besoins d'une escroquerie), mais aussi du théorème du bon Dieu complet, dont c'était en somme une "moitié (la "moitié" la moins profonde des deux). Il m'a dit que pour le théorème de bidualité, Kashiwara avait bien "accroché", on aurait dit qu'il avait dû déjà se poser des questions comme ça; mais visiblement il n'avait pas la moindre idée comment le démontrer. (Pourtant, la démonstration de Mebkhout n'utilise pas la résolution des singularités.) Quant au théorème du bon Dieu, ça lui a passé complètement par dessus la tête - à tel point qu'il avait entièrement oublié la chose lors du Colloque des Houches. Pourtant Mebkhout lui avait envoyé, comme à tout le monde, sa thèse complète au début de la même année (1979) (à un moment donc où il ne s'était pas encore rendu compte de l'escroquerie du Séminaire Guillemin, l'année d'avant). Autre chose qui montre que le théorème du bon Dieu avait complètement échappé au caïd, c'est qu'il n'a pas même songé à l'empocher également et par acquit de conscience pour ainsi dire (même s'il ne comprenait pas de quoi il retournait...), dans ce même exposé au séminaire Guillemin.

N'ayant pas eu l'avantage jusqu'à présent de tenir cet exposé de Kashiwara (*) entre les mains, je me suis demandé s'il n'était pas de nature à fonder l'impression, chez un lecteur non averti, que la philosophie développée par Mebkhout aurait été connue de Kashiwara (et par ses propres moyens, comme il le dit) dès 1978 tout au moins. Zoghman m'a promis de m'envoyer une copie de l'exposé en question, qui, m'assure-t-il, me permettra de me détromper. Il y a là (dit-il) une accumulation d'énoncés techniques, plus ou moins (in)compréhensibles (Kashiwara ne pouvait moins faire...), sans démonstration et sans fi l conducteur apparent, ni rien (pas plus que dans sa conférence à Helsinki la même année, ou dans celle du Colloque des Houches l'année d'après) qui ressemble à une "philosophie des coeffi cients" reliant coeffi cients continus et coeffi cients discrets.

(x) (16 juin) Mebkhout me précise que l'exposé a été en fait présenté par **Kawai**, comme un travail en commun avec Kashiwara

⁷⁸⁵(*) C'est exactement la même attitude que celle, exprimée trois ans plus tard avec le même cynisme, de R. Hotta (dans la réponse à Mebkhout citée plus haut): la nouvelle "règle", ou pour mieux dire "la loi du milieu", c'est de citer les gens en position de pouvoir (même hors lieu) et de ne pas citer les inconnus (alors même que leurs contributions sont décisives et attestées par des publications irrécusables).

Je ne mets pas en doute la bonne foi de R. Remmert en cette occasion. Je constate néanmoins qu'en tant qu'éditeur aux Inventiones, sa responsabilité dans cette escroquerie est directement engagée, indépendamment même du fait (dont il ne pouvait se